

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, Espace Economique du Roudourou à Guingamp le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BURLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOEZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération – pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à CONNAN Josette ; BOULANGER Servane à CHAPPE Fanny ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky à LE CALVEZ Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à CARADEC-BOCHER Stéphanie ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; PRIGENT Christian à CLEC'H Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à LE GAOUYAT Samuel ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à PRIGENT Marie-Yannick ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CALLONNEC Claude ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FLOC'H Éric ; LOZAC'H Claude ; QUENET Michel ; ROLLAND Paul ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	16
Absents	12

DEL2023-11-219**MOTION - HOPITAL DE GUINGAMP**

De nombreux acteurs se mobilisent chaque jour pour faire du droit à la santé, un véritable droit pour toutes les habitantes et tous les habitants de notre territoire.

Sans relâche, localement, chacun se mobilise. Le Conseil citoyen effectue en ce moment-même un travail d'enquête de besoins en santé de nos concitoyennes et concitoyens. Les professionnels de santé agissent pour structurer des Communautés professionnelles territoriales de santé. La Coordination Santé du Pays de Guingamp organise des actions pour mettre en visibilité l'état de notre service public de la santé. Les élus rédigent des plans d'action locale sur la santé au travers de contrats de santé...

Les élus de Guingamp-Paimpol Agglomération mènent quant à eux, depuis 2017, un combat permanent pour maintenir les services de santé sur le territoire. Les élus municipaux et communautaires se mobilisent ainsi sans relâche pour consolider la place de leur hôpital public en exigeant le maintien des activités de chirurgie et de maternité du Centre Hospitalier de Guingamp.

De nombreuses politiques ont été engagées par l'agglomération en soutien, dépassant même ses prérogatives : le fonds d'aide à la création de maison de santé depuis 2017, la création de centres de santé adossés au centre hospitalier de Guingamp en 2019, puis à Paimpol en 2023, la signature d'un Contrat Local de Santé de 2^{ème} génération en 2021, l'organisation de sessions d'accueil des internes du territoire depuis 2022... etc.

Dans le même temps, la Directrice du Groupement Hospitalier du Territoire GHT-7 « Armor » réorganise en catimini l'activité des Centres Hospitaliers de son GHT. Nous apprenons ce matin, par la presse, que les membres du Comité Stratégique du GHT ont, le 20 octobre dernier, décidé la suppression de la permanence des soins de chirurgie du Centre Hospitalier de Guingamp et la transformation de sa maternité en centre de périnatalité. Cette proposition des professionnels de santé - que Madame la Directrice du GHT valide sans état d'âme d'après ses propos retranscrits dans les journaux - est une véritable provocation à l'égard de tous les habitants du territoire du Centre Hospitalier de Guingamp. Cette proposition, si elle devait être validée, condamne sans appel un service public de qualité, animé et soutenu par les professionnels médicaux et administratifs de santé du pays de Guingamp qui se sont prononcés défavorablement contre la proposition de leurs homologues briochins et lannionais, lors des Commissions Médicales d'Etablissement et du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier.

Parce que l'hôpital est un acteur central pour garantir la santé de la population et pour développer l'économie générale de notre territoire, les élus ne baisseront jamais les bras face aux menaces de fermeture des services de l'hôpital de Guingamp !

Le Centre Hospitalier de Guingamp se situe au cœur d'un territoire dont les caractéristiques socio-économiques sont telles que l'hôpital est plus qu'essentiel, il est vital. Son rôle et les services de soins qu'il offre sont nécessaires pour accompagner les familles de plus en plus présentes sur le territoire un public précaire, vieillissant, pour faire vivre économiquement et socialement un territoire en souffrance. On ne parle pas ici uniquement de maintenir ou non un plateau « technique », mais d'une raison d'être et de vivre.

L'analyse des besoins sociaux effectuée par l'Agglomération avec l'ensemble des partenaires publics dont l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, ne relève aucunement d'une simple vue politique, mais bien d'un constat objectif. Ce constat est d'ailleurs partagé par l'Etat qui, par la voix de Mme Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la Ruralité, nous a écrit en juin 2023 : « notre souhait est de co-construire un projet de santé attractif sur le territoire avec les acteurs locaux ».

L'Etat, au titre de sa « stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté » va lui-même plus loin, confortant notre analyse pour plus encore de politique de santé sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération. Au chapitre « santé » de ce rapport, il soutient sans ambiguïté que « la pauvreté est un déterminant majeur de renoncement aux soins ». Le lien entre précarité sociale et santé est avéré. Sans service de santé publique adapté, la population sera de plus en plus confrontée à ces maux sociétaux. Les élus du territoire sont de fait légitimes à interpeller Madame la Directrice Régionale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne afin que soit mis en place un « plan Marshall » de l'hôpital public sur notre territoire. Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération lui a, à deux reprises, signifié que nous prendrons toute notre part dans la mise en place de dispositifs locaux de soutien.

Nous, élus de Guingamp-Paimpol Agglomération, attachés au système de santé et aux hôpitaux publics de notre pays, à l'unanimité :

- Réfutons la vision technique, comptable et à court terme de gestion du Centre Hospitalier de Guingamp, incompatible avec la vision des élus qui repose sur l'intérêt commun et le développement futur du territoire ;
- Déplorons et contestons les propos de Madame la Directrice du Groupement Hospitalier de Territoire, fonctionnaire de la République qui considère que la proximité n'est pas une nécessité ;
- Enjoignons Madame la Directrice de l'ARS à émettre un avis défavorable sur le Projet Médico Soignant Partagé du GHT-7 « Armor » sur lequel la Commission Médicale d'Etablissement et le conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Guingamp se sont prononcés défavorablement ;
- Rejoignons les avis négatifs du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et du Conseil régional sur le Projet Régional de Santé ;
- Exigeons un protocole de sortie de crise et de développement de l'hôpital qui associe le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ;
- Saisissons, dans le cadre d'une procédure précontentieuse, Madame Claire HEDON, Défenseure des droits, pour un traitement inéquitable d'accès aux soins et aux services de santé, de la population de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Vincent CLEC'H

